

Conseil municipal du mercredi 16 février 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 16 février 2022 à 18 heures 00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 09 février 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Laurent Marcangeli, Christophe Mondoloni à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, David Frau à Aurélia Massei, Paul Mancini à Annie Sichi, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Muriel Piera à Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alexandre Farina, Pierre-Laurent Audisio à Marine Schinto, Marine Ponzevera à Isabelle Falchi, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Charles Voglimacci, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 02 février 2022 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet
2022_011	27/01/2022	Concession n° 2786 au plan T - 61 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu dit Saint Antoine
2022_012	03/02/2022	Concession n° 2787 au plan T - CM 11 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu dit Saint Antoine
DACP-2022-007	08/02/2022	Marché 2022V010 : Achat de fournitures de barquettes alimentaires, film pour thermoscellage, étiquettes autocollantes et rubans transfert thermique
DACP-2022-008	10/02/2022	Avenant 1 au marché 2020V066 Mise en place d'un poste central de régulation du trafic et d'un système de priorité bus aux feux tricolores avec système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs - lot 1
DACP-2022-009	10/02/2022	Marché subséquent n°55 issu de l'accord-cadre 2019V090 « Fourniture de fruits et légumes pour la Ville d'Ajaccio » Fruits et légumes frais, secs, et de 5ème gamme
DACP-2022-010	14/02/2022	Action de sensibilisation au risque inondation dans le cadre du PAPI

N° 2022/025 - Rapport support au débat d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 février 2022,

Interventions :

M. Miniconi
M. Casalta
M. Simon
M. Le maire
M. Pugliesi
M. le maire

Et après un large débat au cours duquel sont intervenus :

M. Jean- André Miniconi, M. Jean- François Casalta, M. Jean- Michel Simon,
M. Laurent Marcangeli, M. Pierre Pugliesi

PREND ACTE

Des orientations budgétaires, exercice 2022, telles qu'exposées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 19.H45

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

